

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Novembre 2019**

* * * * *

Date de la convocation : 05/11/2019
Date d'affichage : 05/11/2019

Nombres de Conseillers
- En exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

L'an deux mil dix neuf, le 15 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de MARY Michel, Maire

Etaient présents : M. MARY Michel, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, BRUNET Martine, CHOPLIN Annie, MARTIN Jacqueline, MM : BLANCHARD Pascal, CIRON Joël, DENIAUD Pascal, GUEHO Nicolas, JULLEMIER Olivier, VALLÉE Jérémy

Absent(s) : M. BOULAY Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JARRY Valérie à M. MARY Michel, TIMMERMAN Onja à Mme BLOT-ANDRÉ Marianne

Secrétaire de séance : Jacqueline MARTIN

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE
SARTHOISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grandes lignes du rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir régler la facture SEGILOG de l'année 2019, il manque des crédits au compte 2051 et propose ainsi de virer 430€ du compte 2111 vers le compte 2051.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision modificative n°2 suivante :

- Compte 2111 + 430€
- Compte 2051 - 430€

**MUTATION FONCIÈRE
PARCELLE C35**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle C35 au lieudit "Le Champ de Croset" est toujours au nom du CCAS de Duneau. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS est dissous depuis le 1er janvier 2018 et propose ainsi de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est mise en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le transfert du budget du CCAS vers celui de la commune depuis le 1er janvier 2018,

Accepte le transfert de la parcelle C35 vers la commune.

**SUBVENTION LEADER
TRAVAUX TOITURE EGLISE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet et le plan de financement définitif des travaux de restauration des couvertures de l'église Saint-Cyr Sainte-Julithe et de délibérer pour solliciter la subvention Leader.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le projet et le plan de financement définitif suivant :

Postes de dépenses	HT	Participations financières	
		Organismes	Montants
Maîtrise d'œuvre	19 885.60 €	Europe - leader	38 483.79 €
Lot 1 - Maçonnerie	66 388.23 €	Etat - Drac	88 552.20 €
Lot 2 - Charpente	26 684.16 €	Région	44 276.00 €
Lot 3 - Couverture	113 191.00 €	Département	44 276.00 €
Coordonateur SPS	1 940.00 €	Communauté de communes - Fonds de concours (plafond)	12 500.00 €
		Maître d'ouvrage	1.00 €
Total	228 088.99 €	Total	228 088.99 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention Leader.

Prend acte que dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendrait en charge la différence.

**DEPARTEMENT DE LA SARTE
PLATEFORME STAGIAIRES COLLÉGIENS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Sarthe a créé une plateforme appelée "stage3e.sarthe.fr" dédiée aux stages des collégiens de 3ème et propose ainsi aux collectivités territoriales d'accueillir ces élèves par ce biais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Refuse d'adhérer à la plateforme départementale stage3e.sarthe.fr.

**CADEAU DE NAISSANCE
PROFESSEUR DE DUNEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la naissance de l'enfant de Monsieur BARRETEAU, professeur des écoles à Duneau, et propose de lui offrir un bon cadeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'octroyer un bon cadeau d'une valeur de 50€ à Monsieur BARRETEAU pour la naissance de son bébé, au magasin JouéClub de la Ferté-Bernard.

**PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS
TUFFE-VAL-DE-LA-CHÉRONNE
ANNEE 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant à la charge de la commune pour la participation financière à l'accueil de loisirs de la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne pour l'année 2018 est de 226,61€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à régler la somme de 226,61€ à la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

**ATESART
CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL**

Monsieur Joël CIRON présente au Conseil Municipal le service voirie proposé par l'ATESART moyennant un contrat annuel au tarif de 1€ par habitant.

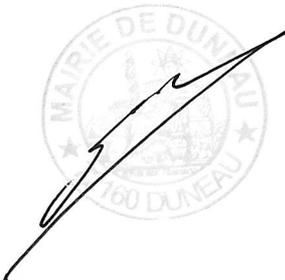
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de faire appel au service voirie de l'ATESART moyennant un contrat annuel au tarif de 1€ par habitant.

QUESTIONS DIVERSES

- Communauté de Communes Gesnois Bilurien : report au prochain conseil municipal du sujet de la participation communale au frais d'inscription des élèves inscrits à l'école de musique, par manque de renseignements.
- Délégués du SIVOS : une lecture a été faite par Monsieur le Maire sur les nouveaux membres délégués du SIVOS.
- Bilan de la fréquentation au CLSH de Tuffé-Val-de-la-Chéronne pour l'année 2018 : lecture faite par Madame Jacqueline MARTIN.
- Cantine scolaire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation légale d'instaurer un menu végétarien. Par manque d'informations suffisantes, ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

Séance levée à 21h45
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Michel MARY

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DUNEROU" at the top and "160 DUNEROU" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive, stylized name that appears to be "M. MARY".